

Le 1<sup>er</sup> avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 25 mars 2026

**Présents** : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

**Excusés** : Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

**Procurations** : Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

**Secrétaire** : M. Michel COUCHOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-29-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

**OBJET** : Désignation des délégués au SIEL Te42

*Rapporteur* : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose que le SIEL-Te (service public « énergies et réseaux » des collectivités rurales et urbaines de la Loire) est un syndicat mixte administré par un comité, avec un délégué par commune ou groupement et trois délégués du Conseil Départemental. Il regroupe toutes les communes de la Loire, 10 intercommunalités et le Conseil Départemental.

Le SIEL réalise chaque année des travaux d'électrification en zone rurale (renforcement, extension de réseaux) et d'enfouissement de réseaux. Il gère également l'éclairage et s'est engagé en faveur des économies d'énergies, et dans la maîtrise d'ouvrage d'équipement bois-énergie ou solaires.

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour représenter la Commune au sein du SIEL-Te42.

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme Caroline ZANDER est candidate pour être déléguée titulaire et M. Rémy GIRARDON est candidat pour être délégué suppléant.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme une seule liste candidature a été présentée, l'assemblée accepte de lever le vote à bulletin secret.

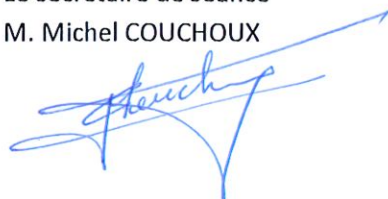
*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, M. Jean-Nicolas JOUVE ne prenant pas part au vote, Décide à l'unanimité :*

- **DE DÉSIGNER** le délégué titulaire et le délégué suppléant pour siéger au SIEL-Te42 ci-après mentionnés.

Titulaire	Suppléant
Caroline ZANDER	Rémy GIRARDON

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le secrétaire de séance  
M. Michel COUCHOUX



Le Maire  
M. Hervé JAVELLE

